OPCO EP

Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité

VISITE GUIDEE DU CERFA

Revue de détail du CERFA du contrat d'apprentissage du 29 avril 2021

Sommaire

- Présentation du CERFA n° 10103*09
- Revue de détail du CERFA : complétude & conformité
- Pièces complémentaires à fournir
- Dépôt du contrat d’apprentissage auprès de l’Opco EP

1.
Présentation du Cerfa n° 10103*09

État
Service public

Le CERFA

Le CERFA n° 10103*09 est le **contrat de travail spécifique** pour le contrat d'apprentissage.

Ce nouveau CERFA est en vigueur depuis mars 2021.

NE PAS UTILISER DE CARACTERES SPECIAUX POUR LE COMPLETER
>>> Rejet ASP

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

Contrat d'apprentissage
(art. L6211-1 et suivants du code du travail)

(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa de remplir ce document)

cerfa N° 10103*09

Mode contractuel de l'apprentissage

L'EMPLOYEUR employeur privé employeur « public »*

Nom et prénom ou dénomination :
N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :
N° : Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Téléphone :
Courriel : @
Type d'employeur :
Employeur spécifique :
Code activité de l'entreprise (NAF) :
Effectif total salariés de l'entreprise :
Convention collective applicable :
Code IDCC de la convention :
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :

L'APPRENTI(E)

Nom de naissance de l'apprenti(e) :
Prénom de l'apprenti(e) :
NIR de l'apprenti(e)* :
*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6353-10 du code du travail
Adresse de l'apprenti(e) :
N° Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Téléphone :
Courriel : @
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)
Nom de naissance et prénom :
Adresse du représentant légal :
N° Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Date de naissance :
Sexe : M F
Département de naissance :
Commune de naissance :
Nationalité : Régime social :
Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau : oui non
Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non
Situation avant ce contrat :
Dernier diplôme ou titre préparé :
Dernière classe / année suivie :
Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Maître d'apprentissage n°1
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance :
Maître d'apprentissage n°2
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance :

L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant :
Type de dérogation : *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :
Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat)
Date de début d'exécution du contrat :
Si avenant, date d'effet :
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :
Durée hebdomadaire du travail : heures minutes
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non

Rémunération
* *Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)*
1re année, du au : % du * ; du au : % du *
2e année, du au : % du * ; du au : % du *
3e année, du au : % du * ; du au : % du *
4e année, du au : % du * ; du au : % du *

Salaire brut mensuel à l'embauche : , €
Caisse de retraite complémentaire :
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : , € / repas Logement : , € / mois Autre :

LA FORMATION

CFA d'entreprise : oui non
Dénomination du CFA responsable :
N° UAI du CFA :
N° SIRET CFA :
Adresse du CFA responsable :
N° Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Diplôme ou titre visé par l'apprenti :
Intitulé précis :
Code du diplôme :
Code RNCP :
Organisation de la formation en CFA :
Date de début du cycle de formation :
Date prévue de fin des épreuves ou examens :
Durée de la formation : heures
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat

Fait à :

Signature de l'employeur *Signature de l'apprenti(e)* *Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)*

CADRE RESERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DEPOT DU CONTRAT

Nom de l'organisme :
N° SIRET de l'organisme :
Date de réception du dossier complet :
Date de la décision :
N° de dépôt :
Numéro d'avenant :

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14

La NOTICE

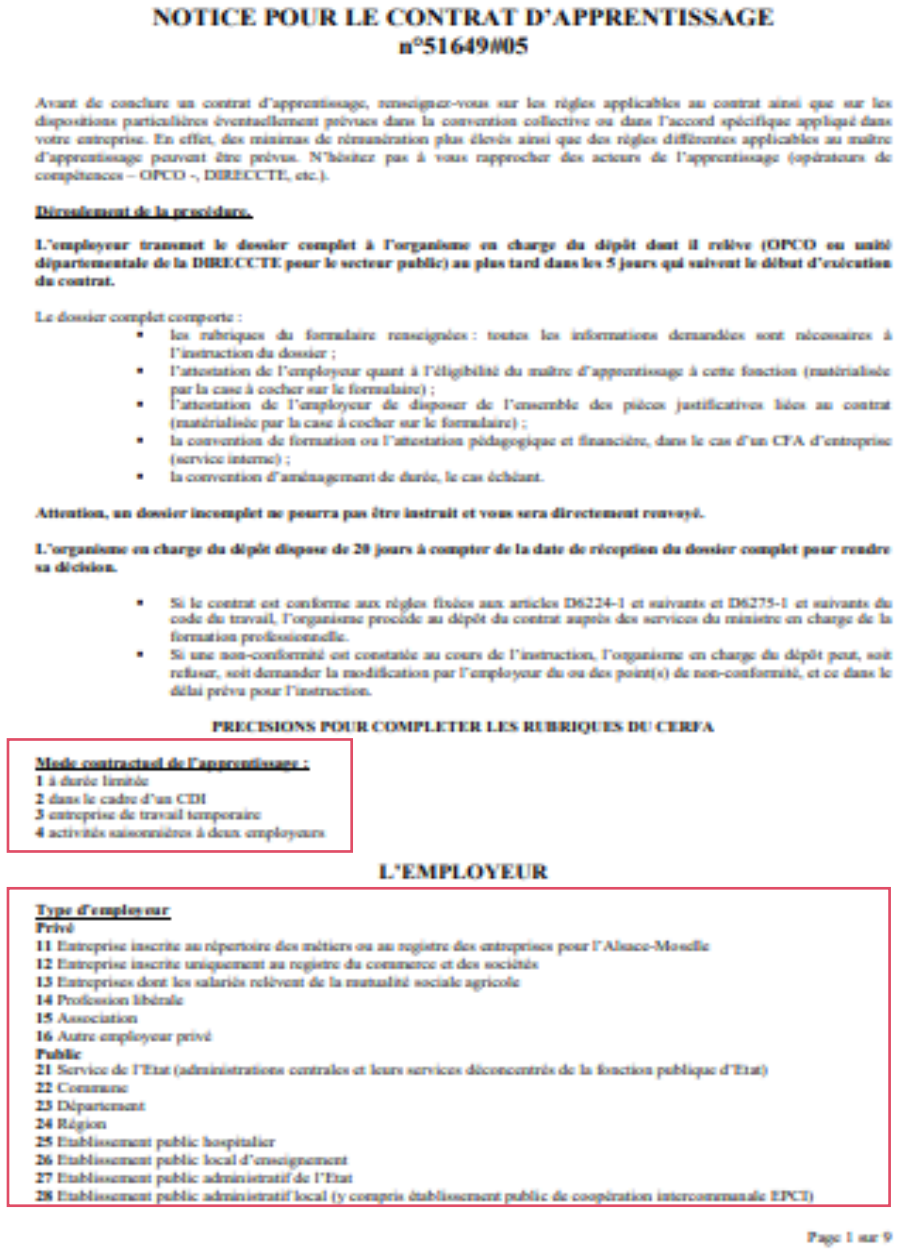

NOTICE POUR LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE
n°51649#05

Avant de conclure un contrat d'apprentissage, renseignez-vous sur les règles applicables au contrat ainsi que sur les dispositions particulières éventuellement prévues dans la convention collective ou dans l'accord spécifique appliqué dans votre entreprise. En effet, des minimas de rémunération plus élevés ainsi que des règles différentes applicables au maître d'apprentissage peuvent être prévus. N'hésitez pas à vous rapprocher des acteurs de l'apprentissage (opérateurs de compétences – OPCO -, DIRECCTE, etc.).

Déroulement de la procédure.

L'employeur transmet le dossier complet à l'organisme en charge du dépôt dont il relève (OPCO ou unité départementale de la DIRECCTE pour le secteur public) au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début d'exécution du contrat.

Le dossier complet comporte :

- les rubriques du formulaire renseignées : toutes les informations demandées sont nécessaires à l'instruction du dossier ;
- l'attestation de l'employeur quant à l'éligibilité du maître d'apprentissage à cette fonction (matérialisée par la case à cocher sur le formulaire) ;
- l'attestation de l'employeur de disposer de l'ensemble des pièces justificatives liées au contrat (matérialisée par la case à cocher sur le formulaire) ;
- la convention de formation ou l'attestation pédagogique et financière, dans le cas d'un CFA d'entreprise (service interne) ;
- la convention d'aménagement de durée, le cas échéant.

Attention, un dossier incomplet ne pourra pas être instruit et vous sera directement renvoyé.

L'organisme en charge du dépôt dispose de 20 jours à compter de la date de réception du dossier complet pour rendre sa décision.

- Si le contrat est conforme aux règles fixées aux articles D6224-1 et suivants et D6275-1 et suivants du code du travail, l'organisme procède au dépôt du contrat auprès des services du ministre en charge de la formation professionnelle.
- Si une non-conformité est constatée au cours de l'instruction, l'organisme en charge du dépôt peut, soit refuser, soit demander la modification par l'employeur du ou des point(s) de non-conformité, et ce dans le délai prévu pour l'instruction.

PRECISIONS POUR COMPLETER LES RUBRIQUES DU CERFA

Mode contractuel de l'apprentissage :
1 à durée limitée
2 dans le cadre d'un CDI
3 entreprise de travail temporaire
4 activités saisonnières à deux employeurs

L'EMPLOYEUR

Type d'employeur
Privé
11 Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle
12 Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
13 Entreprises dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole
14 Profession libérale
15 Association
16 Autre employeur privé
Public
21 Service de l'Etat (administrations centrales et leurs services déconcentrés de la fonction publique d'Etat)
22 Commune
23 Département
24 Région
25 Etablissement public hospitalier
26 Etablissement public local d'enseignement
27 Etablissement public administratif de l'Etat
28 Etablissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)

Page 1 sur 9

La notice explicative n° 51649#05 fournit toutes les précisions utiles pour remplir le contrat d'apprentissage notamment sur la procédure de dépôt auprès des OPCO, sur la rémunération à appliquer, les règles pour être maître d'apprentissage, RGPD …

Elle contient toutes les **tables de référence** pour remplir le CERFA.

Les 2 types de contrôles sur le contrat

L'OPCO effectue 2 types de contrôle avant de **notifier sa décision de prise en charge financière** : le contrôle de complétude et le contrôle de conformité.

1 - COMPLETUDE

- **Tous les champs du CERFA doivent être renseignés**.
- Le CERFA doit être accompagné de la **convention de formation** signée et, *si besoin*, de la **convention d'aménagement de durée**.
- En cas d'incomplétude, l'OPCO demande à l'entreprise les informations manquantes ou la correction des éléments erronés ou incohérents
- Seule l'entreprise est habilitée à apporter les informations sur le contrat d'apprentissage.
- **L'entreprise dispose d'un délai de 8 jours pour répondre à l'OPCO**.
- **En cas d'absence de réponse de l'entreprise**, **l'OPCO émet un refus de prise en charge au motif d'incomplétude** du contrat d'apprentissage.

2 - CONFORMITE

- **5 points de contrôle** pouvant mener au refus du contrat d'apprentissage.
- Un délai de **20 jours calendaires** pour donner un **avis sur la conformité** du contrat au regard des dispositions légales et prendre une **décision financière**.
- Passé ce délai et à défaut de notification de l'OPCO, la prise en charge est réputée refusée.
- L'OPCO **motive son refus**.
- L'entreprise est invitée à redéposer un dossier complet et conforme.

2.
Revue de détail du CERFA

Revue de détail

PARTIE EMPLOYEUR

Complétude & Conformité

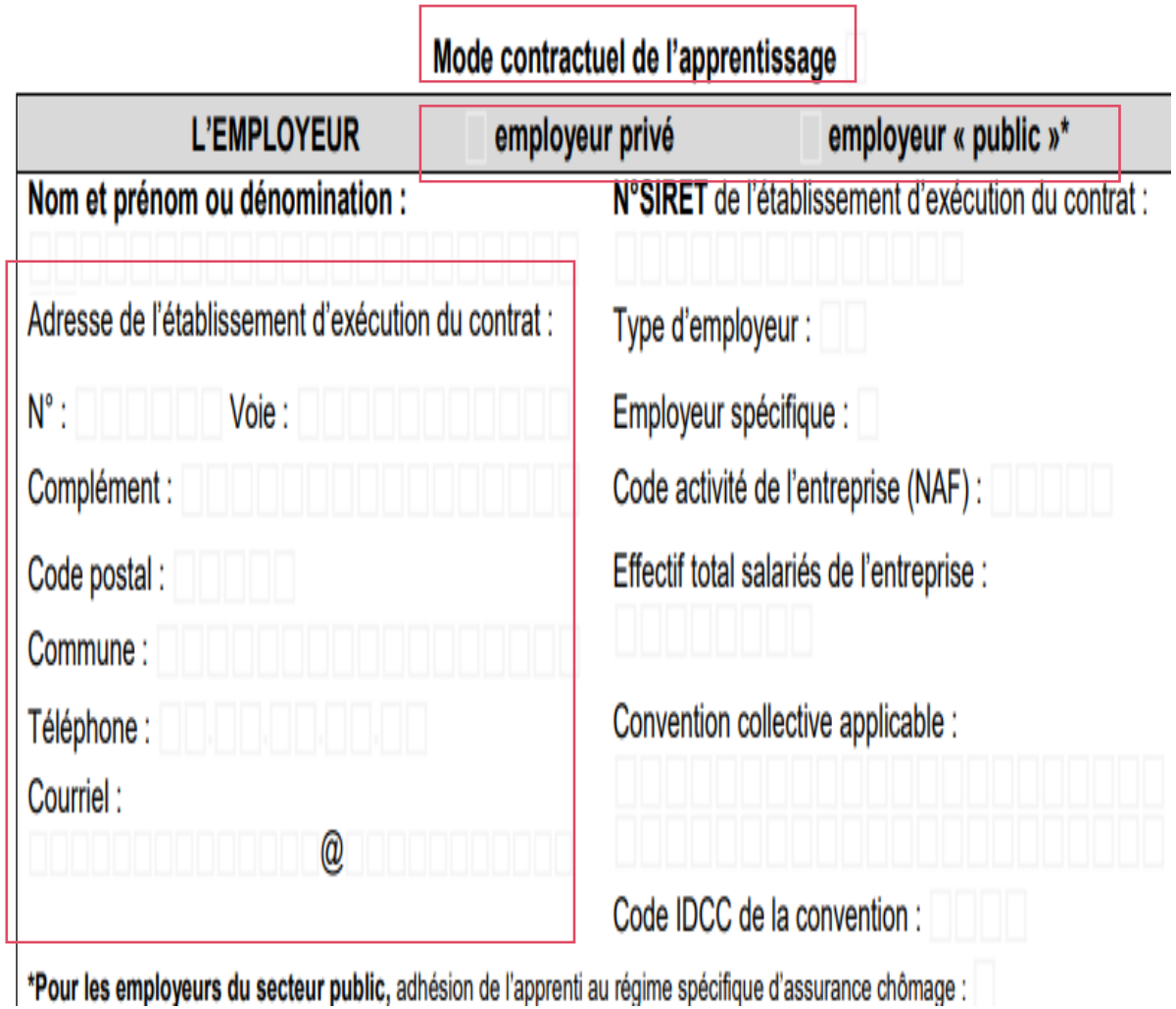

Mode contractuel : nature du contrat (CDD, CDI, ETT, activités saisonnières) selon code spécifique.

Employeur privé : Une entreprise, une association, une profession libérale ou autre employeur de droit privé à l'exclusion des particuliers employeurs.

Employeur public : Services de l'État, des collectivités territoriales, établissements publics… : des règles particulières sont alors applicables.

Adresse de l'établissement : Il s'agit **du lieu d'exécution du contrat** et **non du siège social de l'entreprise** ou **du lieu de gestion RH** du contrat.
Le SIRET doit correspondre aux coordonnées de l'établissement mentionné sur le contrat.

Courriel : Indispensable car voie de communication incontournable (Opco EP, ASP).

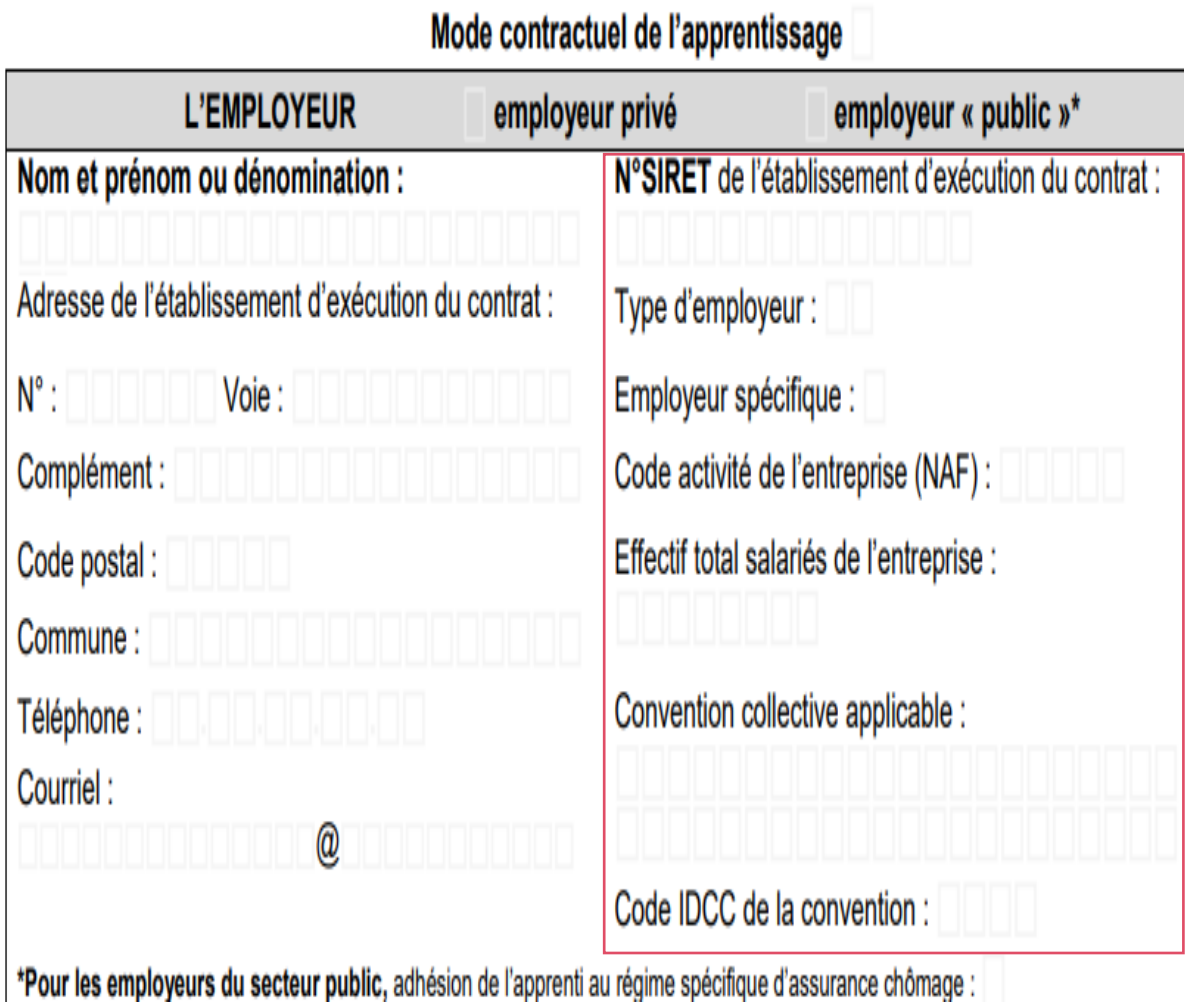

Mode contractuel de l'apprentissage

L'EMPLOYEUR	☐ employeur privé	☐ employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :	N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	Type d'employeur :	
N° : Voie :	Employeur spécifique :	
Complément :	Code activité de l'entreprise (NAF) :	
Code postal :	Effectif total salariés de l'entreprise :	
Commune :		
Téléphone :	Convention collective applicable :	
Courriel : @	Code IDCC de la convention :	

*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :

www.opcoep.fr/Documents utiles/Liste des branches professionnelles de l'Opco EP

N° SIRET doit être **actif** et concorder au SIRET de la **DSN** de l'établissement d'exécution du contrat.

Type d'employeur et **Employeur spécifique** : à renseigner avec les codes proposés dans la notice.

Effectif total salariés de l'entreprise : **La globalité** de l'effectif de l'entreprise et **non le seul effectif de l'établissement** d'exécution du contrat.

Convention collective applicable : Elle est déterminée par **l'activité principale exercée** par l'entreprise. Peut être différente de la convention collective appliquée.

Code IDCC de la convention : il s'agit de l'identifiant de la convention collective applicable.

- **Pas de convention collective** (application du code du travail car l'activité de l'entreprise ne relève pas d'une CCN) : **code 9999**
- **Si convention collective en cours de négociation** : **code 9998**

Employeur : Complétude & conformité

Le SIRET et le code NAF de l'établissement peuvent être vérifiés sur **www.avis-situation-sirene.insee.fr**.
En cas de doute sur l'OPCO dont relève l'entreprise, le site **www.cfadock.fr** peut vous orienter.
Les informations de cette rubrique « Employeur » sont indispensables pour déterminer :

- Le niveau de prise en charge du contrat
- La rémunération de l'apprenti
- L'OPCO financeur

Champs obligatoirement renseignés au titre du traitement et du financement, de la gestion des aides financières versées par l'Etat ou bien de la transmission à la DGEFP. Lien avec la DSN.

Point de contrôle n° 1
L'employeur doit **relever** du **champ d'application** de **l'Opco EP.**

Le contrôle s'exerce par rapport à son **IDCC** et **non à sa situation au regard du versement de la contribution à la formation professionnelle et apprentissage.** Une entreprise nouvellement créée peut donc embaucher un apprenti et en obtenir le financement.

Revue de détail

PARTIE APPRENTI.E

Complétude & Conformité

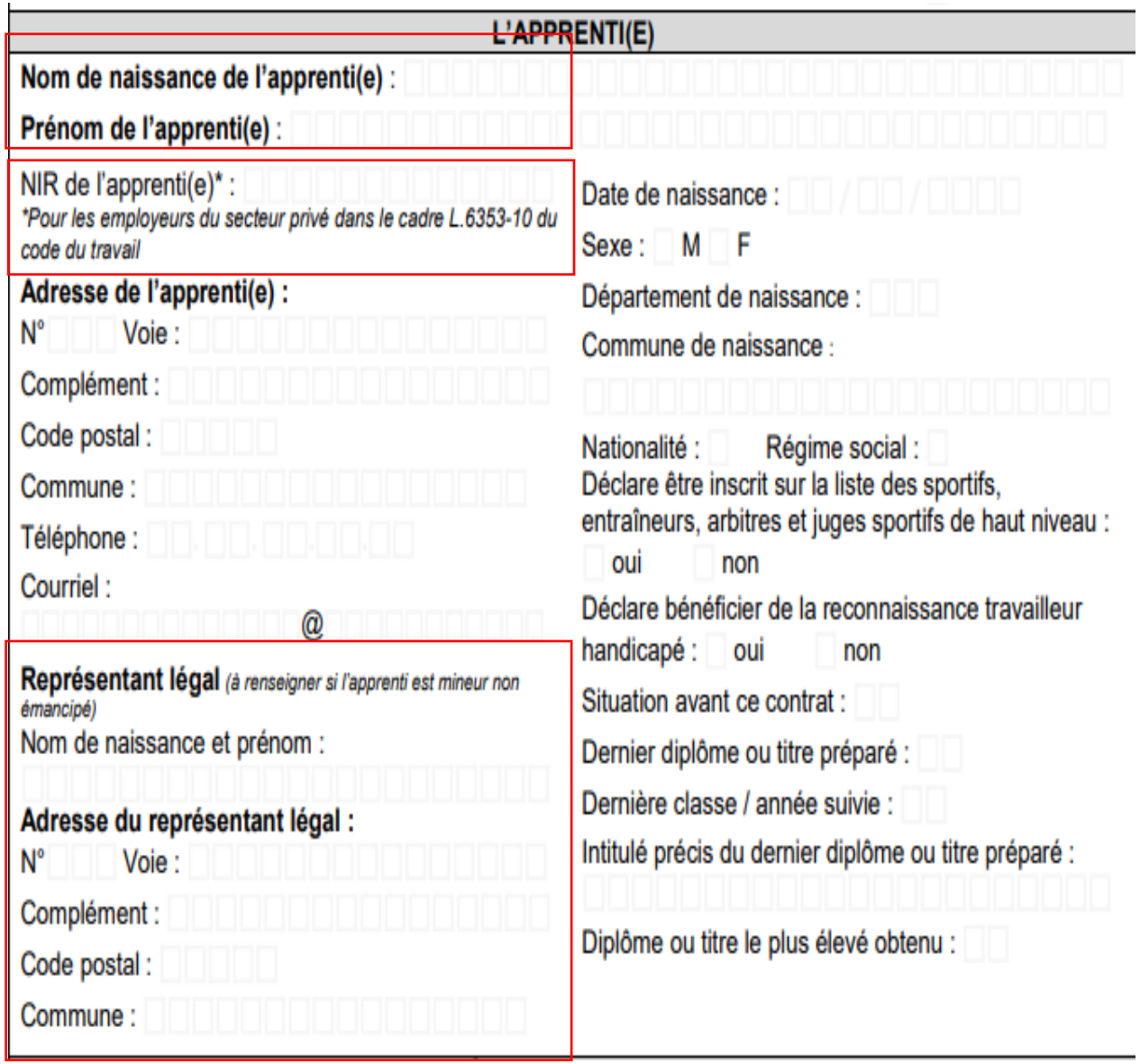

L'APPRENTI(E)

Nom de naissance de l'apprenti(e) :

Prénom de l'apprenti(e) :

NIR de l'apprenti(e)* :
**Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6353-10 du code du travail*

Adresse de l'apprenti(e) :

N° Voie :

Complément :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

@

Représentant légal *(à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)*

Nom de naissance et prénom :

Adresse du représentant légal :

N° Voie :

Complément :

Code postal :

Commune :

Date de naissance : / /

Sexe : M F

Département de naissance :

Commune de naissance :

Nationalité : Régime social :

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau : oui non

Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non

Situation avant ce contrat :

Dernier diplôme ou titre préparé :

Dernière classe / année suivie :

Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Nom de naissance et Prénom de l'apprenti.e :
N'utiliser **aucun caractère spécial** (tiret, accent…) pour éviter tout obstacle à la transmission des données à l'ASP.

NIR (Numéro d'Inscription au Répertoire des personnes physiques)
Numéro de Sécurité Sociale attribué à partir de 16 ans pour les personnes nées en France. Numéro inscrit sur la Carte Vitale.

Coordonnées complètes y compris le courriel en prévision de l'envoi de la notification (accord ou refus).

Si l'apprenti est **mineur non émancipé,** les **coordonnées** du **représentant légal** sont également **obligatoires.**

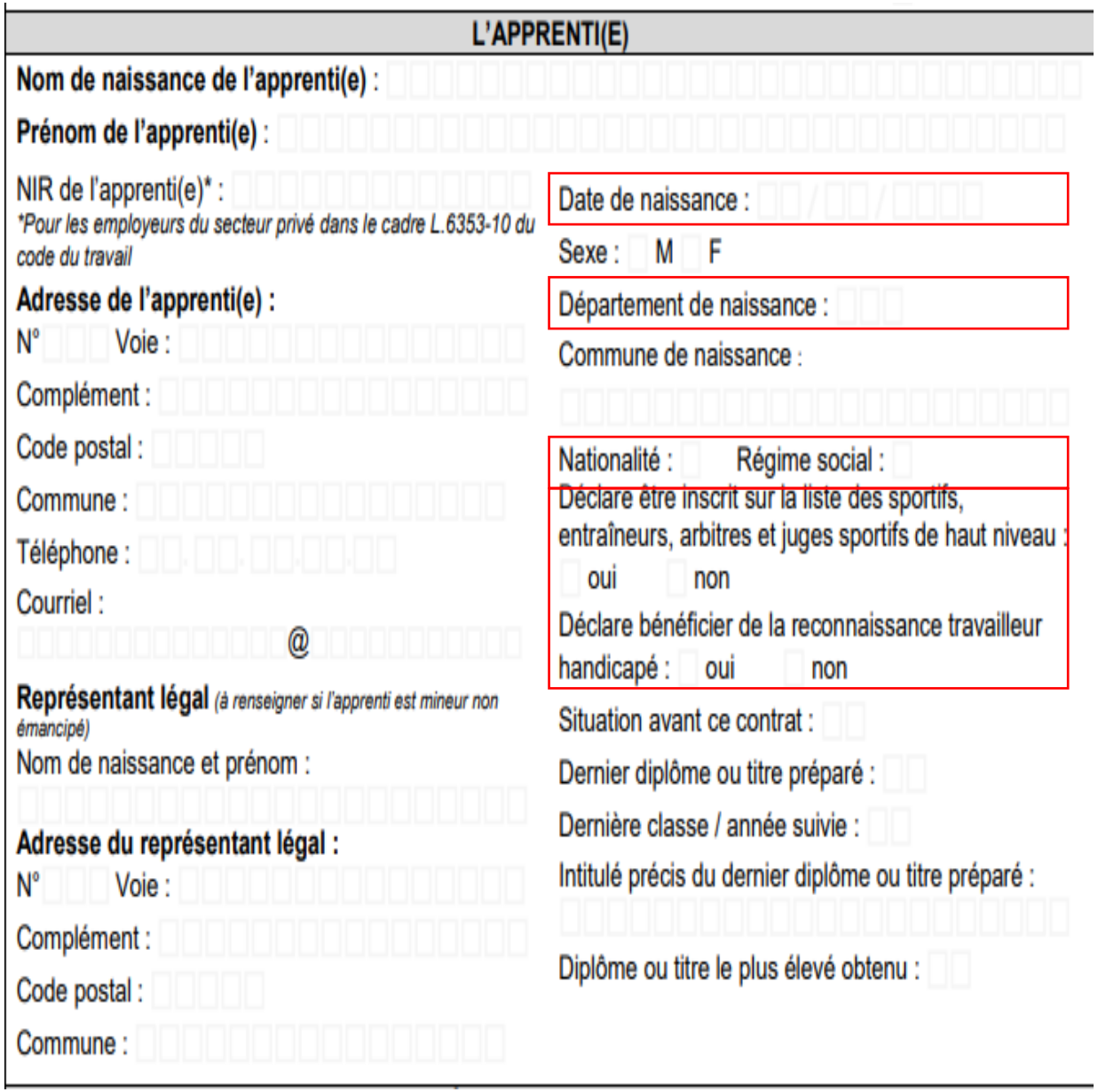

L'APPRENTI(E)

Nom de naissance de l'apprenti(e) :

Prénom de l'apprenti(e) :

NIR de l'apprenti(e)* :
*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6353-10 du code du travail

Adresse de l'apprenti(e) :
N° Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Téléphone :
Courriel :
@

Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)
Nom de naissance et prénom :

Adresse du représentant légal :
N° Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :

Date de naissance : /00/0000
Sexe : M F
Département de naissance :
Commune de naissance :
Nationalité : Régime social :
Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau :
oui non
Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non
Situation avant ce contrat :
Dernier diplôme ou titre préparé :
Dernière classe / année suivie :
Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Date de naissance : **Le mois et l'année** permettent de déterminer **la rémunération.**

Département de naissance : Si l'apprenti est **né à l'étranger : Code 099**

Nationalité : **Une autorisation de travail ou titre de séjour valable** autorisant à travailler est nécessaire pour **les apprentis non citoyens européens**. (Ce point relève de la responsabilité de l'employeur).

Sportifs, entraîneurs, arbitres, juges sportifs de haut niveau : Apprenti.e inscrit.e sur la **liste spécifique** consultable sur **www.sports.gouv.fr**

Travailleur handicapé : Champ permettant d'être alerté sur une **majoration possible** de la **prise en charge du contrat**. Allongement possible du contrat à 4 ans avec majoration de la rémunération de 15 points lors de la dernière année.

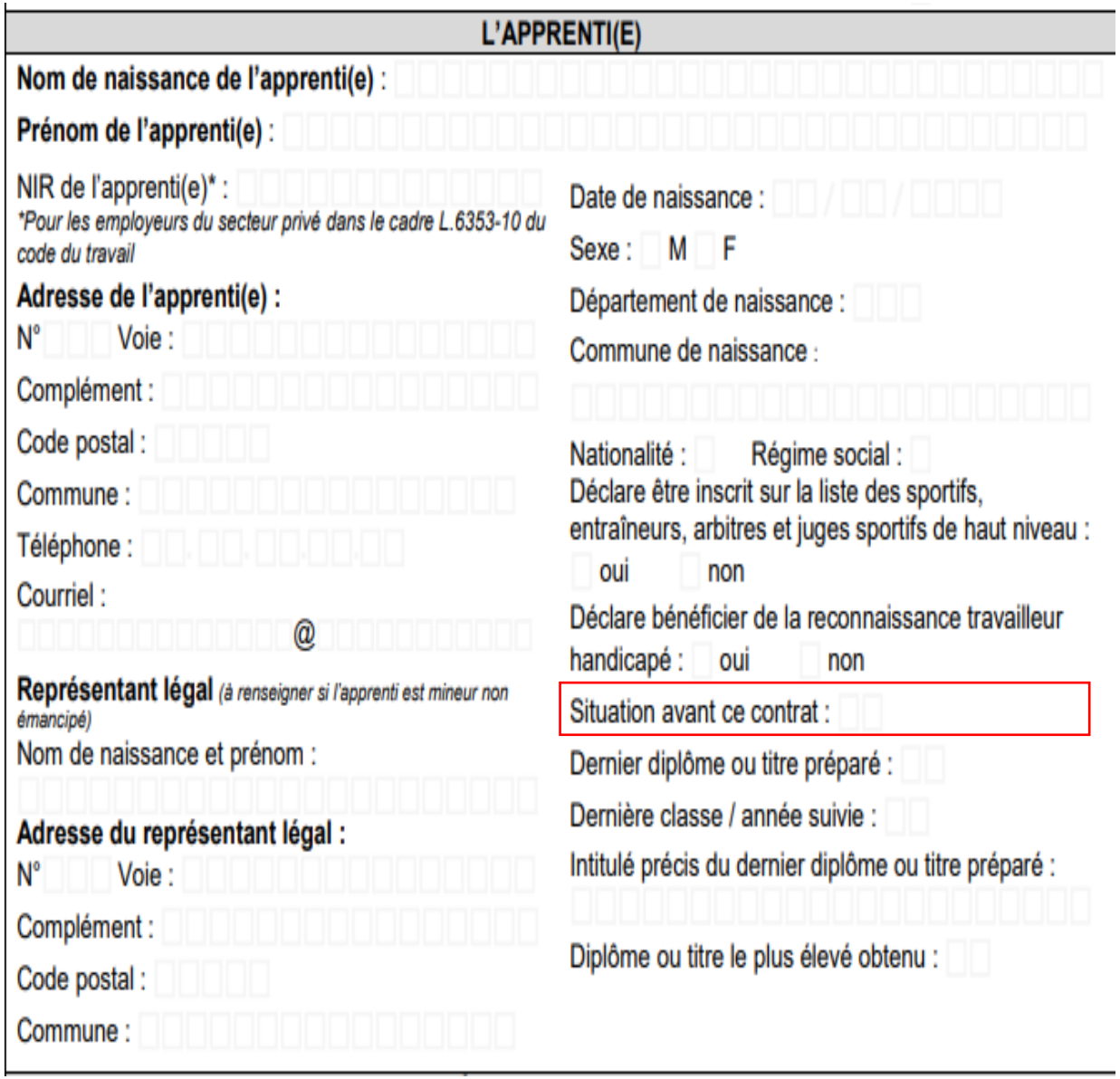

L'APPRENTI(E)

Nom de naissance de l'apprenti(e) :

Prénom de l'apprenti(e) :

NIR de l'apprenti(e)* :
**Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6353-10 du code du travail*

Date de naissance : ../../....

Sexe : M F

Adresse de l'apprenti(e) :

N° Voie :

Complément :

Code postal :

Commune :

Téléphone : ..-..-..-..-..

Courriel :

@

Département de naissance :

Commune de naissance :

Nationalité : Régime social :

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau :
oui non

Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non

Situation avant ce contrat :

Dernier diplôme ou titre préparé :

Dernière classe / année suivie :

Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Représentant légal *(à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)*

Nom de naissance et prénom :

Adresse du représentant légal :

N° Voie :

Complément :

Code postal :

Commune :

Situation avant contrat : Champ permettant **d'alerter** l'OPCO sur **une possible prise en charge** de la formation **avant le début du contrat** (L.6222-12-1 du code du travail) ou en **cas de rupture** (Art. L.6231-2 du code du travail), sous le **statut de stagiaire de la formation professionnelle.**

Situation avant contrat :

1 Scolaire
2 Prépa apprentissage
3 Etudiant
4 Contrat d'apprentissage
5 Contrat de professionnalisation
6 Contrat aidé
7 En formation au CFA sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, avant signature d'un contrat d'apprentissage (L6222-12-1 du code du travail)
8 En formation, au CFA sans contrat sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, suite à rupture (5° de L6231-2 du code du travail)
9 Autres situations sous statut de stagiaire de la formation professionnelle
10 Salarié
11 Personne à la recherche d'un emploi (inscrite ou non à Pôle Emploi)
12 Inactif

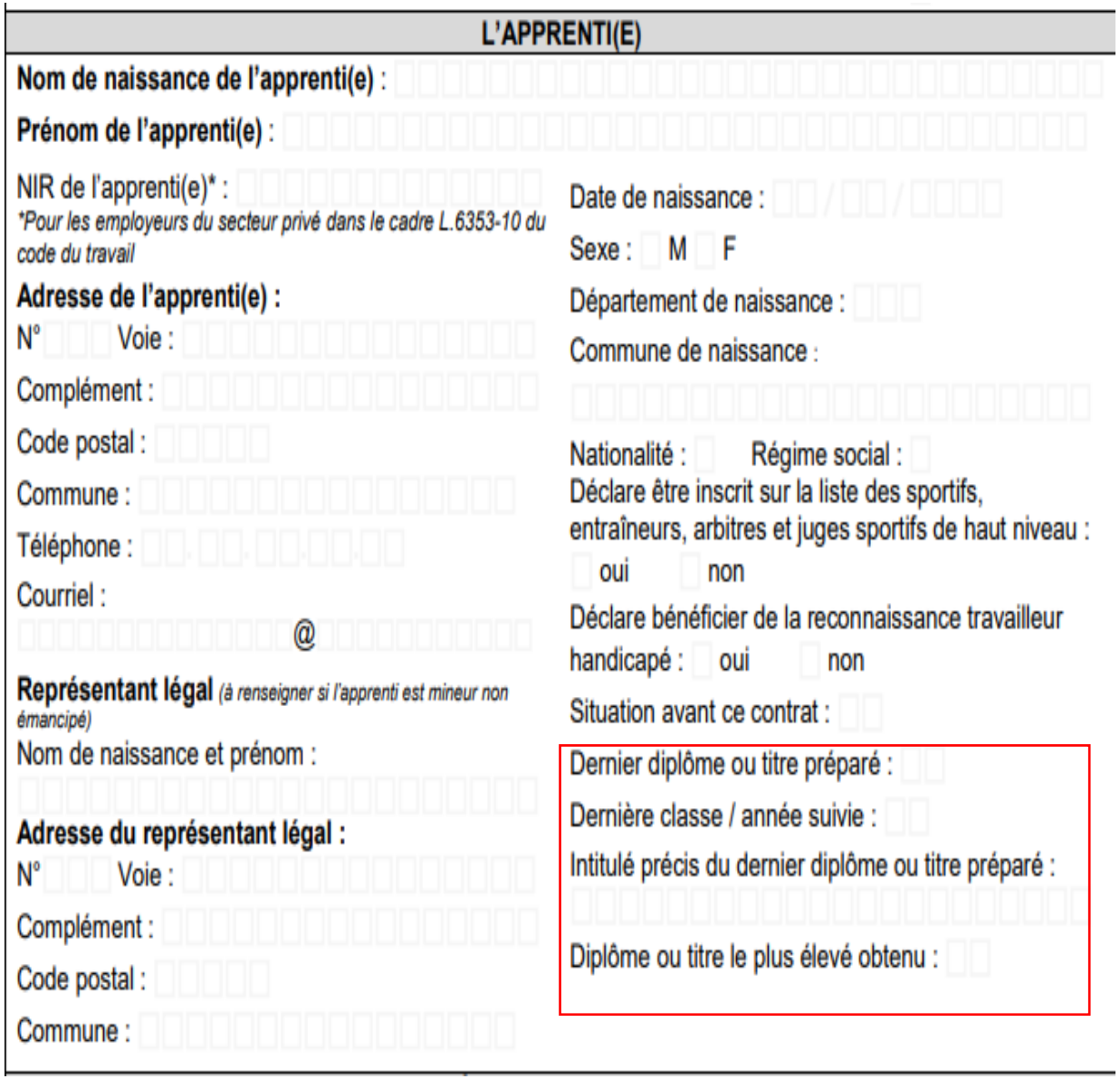

L'APPRENTI(E)

Nom de naissance de l'apprenti(e) :

Prénom de l'apprenti(e) :

NIR de l'apprenti(e)* :
**Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6353-10 du code du travail*

Date de naissance : / /

Sexe : M F

Adresse de l'apprenti(e) :

N° Voie :

Complément :

Code postal :

Commune :

Téléphone : . . . . .

Courriel :

@

Département de naissance :

Commune de naissance :

Nationalité : Régime social :

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau :
oui non

Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non

Situation avant ce contrat :

Représentant légal *(à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)*

Nom de naissance et prénom :

Dernier diplôme ou titre préparé :

Dernière classe / année suivie :

Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Adresse du représentant légal :

N° Voie :

Complément :

Code postal :

Commune :

Informations liées au parcours de formation antérieur de l'apprenti : Permet de vérifier l'éligibilité d'un **apprenti de 15 ans** (1er cycle de l'enseignement secondaire achevé).

Apprenti.e : Complétude & conformité

L'apprenti doit **être âgé de 16 ans à 29 ans révolus au début de l'apprentissage**

(art. L 6222-1 du code du travail)

Exception sur l'âge minimum :

Abaissé à 15 ans, si le jeune **atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile**, et qu'il a **terminé son année de classe de 3e.**

Exceptions sur l'âge maximum : au-delà de 29 ans révolus

Lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne qui :

- **dispose d'une reconnaissance de travailleur handicapé** ;
- **a un projet de création ou de reprise d'entreprise** dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie ;
- **est inscrite en tant que sportif de haut niveau** sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L.221-2 du code du sport.

Exceptions sur l'âge maximum : limite d'âge de 35 ans au plus (34 ans révolus)

- Lorsque le contrat ou la période d'apprentissage **proposés fait suite à un contrat ou à une période d'apprentissage précédemment exécutés** et conduit à **un niveau de diplôme supérieur** à celui **obtenu à l'issue** du contrat ou de la période d'apprentissage **précédents**.

- Lorsqu'il y a eu **rupture de contrat** pour des **causes indépendantes de la volonté de l'apprenti** ou suite à une **inaptitude physique et temporaire** de celui-ci.

Apprenti.e : Complétude & conformité

L'âge de l'apprenti.e se détermine par rapport à la <u>date de conclusion</u> du contrat d'apprentissage.

Point de contrôle n° 2

L'âge de l'apprenti fait l'objet d'un contrôle de l'Opco.

L'éligibilité de l'apprenti s'apprécie également au regard du type de dérogation qui est mentionnée dans la partie « contrat ».

Le contrôle s'opère sur la base des éléments déclarés sur le CERFA.

Revue de détail

PARTIE

MAITRE D'APPRENTISSAGE

Complétude & Conformité

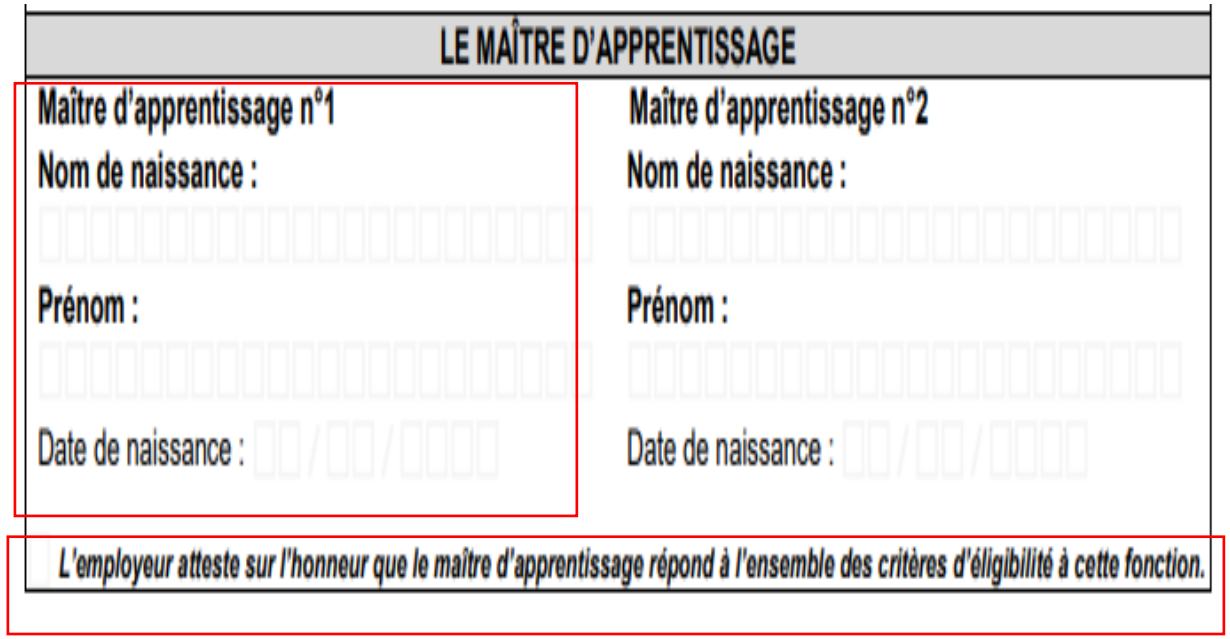
LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Maître d'apprentissage n°1

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

Maître d'apprentissage n°2

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

Maître d'apprentissage : Doit être **un salarié de l'entreprise**, volontaire et expérimenté **ou le chef d'entreprise** remplissant les **conditions d'expérience exigées.**

Case à cocher « L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction » : Permet d'assurer que **l'employeur possède tous les justificatifs d'expérience professionnelle, de formation** et s'est assuré de la qualité de maître d'apprentissage.

Maître d’apprentissage : Complétude & conformité

Nommer un maître d’apprentissage est une obligation.

Le **maître d'apprentissage doit être salarié de l'entreprise**, **volontaire, majeur** et offrir toutes **garanties de moralité**. **Le cas échéant**, l'employeur ou le conjoint collaborateur **peut remplir cette fonction.**

À défaut de dispositions conventionnelles, le maître d’apprentissage doit :

- détenir un diplôme ou un titre relevant du même domaine et d’un niveau au moins équivalent à celui préparé par l’apprenti, et justifier d’au moins une année d’activité professionnelle en rapport avec la qualification visée ;
- ou avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification préparée par l’apprenti.

Les **stages** et **périodes de formation** en milieu professionnel **ne sont pas pris en compte** dans le **cadre des durées d’expérience requises.**

L'employeur doit veiller à ce que le maître d'apprentissage bénéficie de formations qui lui permettent d'exercer correctement sa mission et de suivre l’évolution du contenu des formations dispensées à l'apprenti et des diplômes qui les valident. (article L6223-8 du Code du Travail).

Maître d’apprentissage : Complétude & conformité

Le maître d’apprentissage peut encadrer jusqu’à deux apprentis (plus un redoublant).

Point de contrôle n° 3

Deux critères cumulatifs :

- **Le maître d’apprentissage doit être majeur.**
- **La case « l’employeur atteste sur l’honneur que le maître d’apprentissage répond à l’ensemble des critères d’éligibilité à cette fonction » doit être cochée.**

Dans le cas contraire, le contrat d’apprentissage est refusé. En effet, c’est par ce moyen que l’Opco EP s’assure de l’éligibilité du maître d’apprentissage, son âge n’étant pas le seul critère à prendre en compte dans le contrôle.

Revue de détail

PARTIE CONTRAT

Complétude & Conformité

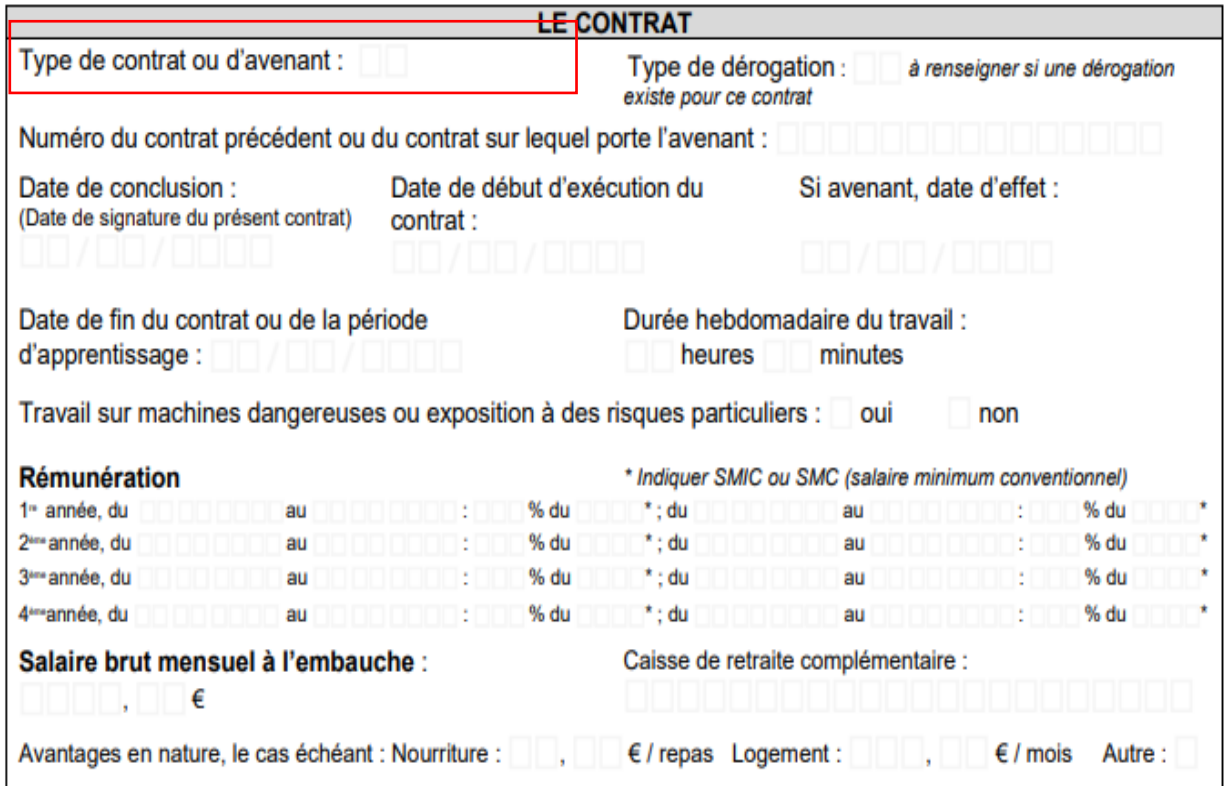

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : ☐☐ Type de dérogation : ☐☐ *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat) ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ Date de début d'exécution du contrat : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ Si avenant, date d'effet : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ Durée hebdomadaire du travail : ☐☐ heures ☐☐ minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ oui ☐ non

Rémunération ** Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)*

1re année, du ☐☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ * ; du ☐☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ *

2ème année, du ☐☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ * ; du ☐☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ *

3ème année, du ☐☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ * ; du ☐☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ *

4ème année, du ☐☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ * ; du ☐☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ *

Salaire brut mensuel à l'embauche : ☐☐☐☐,☐☐ € Caisse de retraite complémentaire : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : ☐☐,☐☐ € / repas Logement : ☐☐☐,☐☐ € / mois Autre : ☐

Zoom sur la rédaction de l'avenant

L'avenant reprend l'ensemble des informations indiquées sur le contrat initial, à l'exception des éléments modifiés dans le cadre de l'avenant.

Une nouvelle convention doit être signée, si les éléments modifiés dans l'avenant impactent la convention (prolongation suite à échec aux examens, modification du diplôme préparé, ….).

Type de contrat ou d'avenant :

Contrat initial

11 Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti

Succession de contrats

21 Nouveau contrat avec un apprenti qui **a terminé son précédent contrat auprès d'un même employeur**

22 Nouveau contrat avec un apprenti qui **a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur**

23 Nouveau contrat avec un apprenti dont le précédent contrat auprès d'un **autre employeur a été rompu**

Avenant : modification des conditions du contrat

31 Modification de la **situation juridique de l'employeur**

32 **Changement d'employeur** dans le cadre d'un **contrat saisonnier**

33 **Prolongation du contrat** suite à un **échec à l'examen** de l'apprenti

34 **Prolongation du contrat** suite à la reconnaissance de l'apprenti comme **travailleur handicapé**

35 **Modification du diplôme préparé** par l'apprenti

36 **Autres changements** : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, réduction de durée, etc…

37 **Modification du lieu d'exécution** du contrat

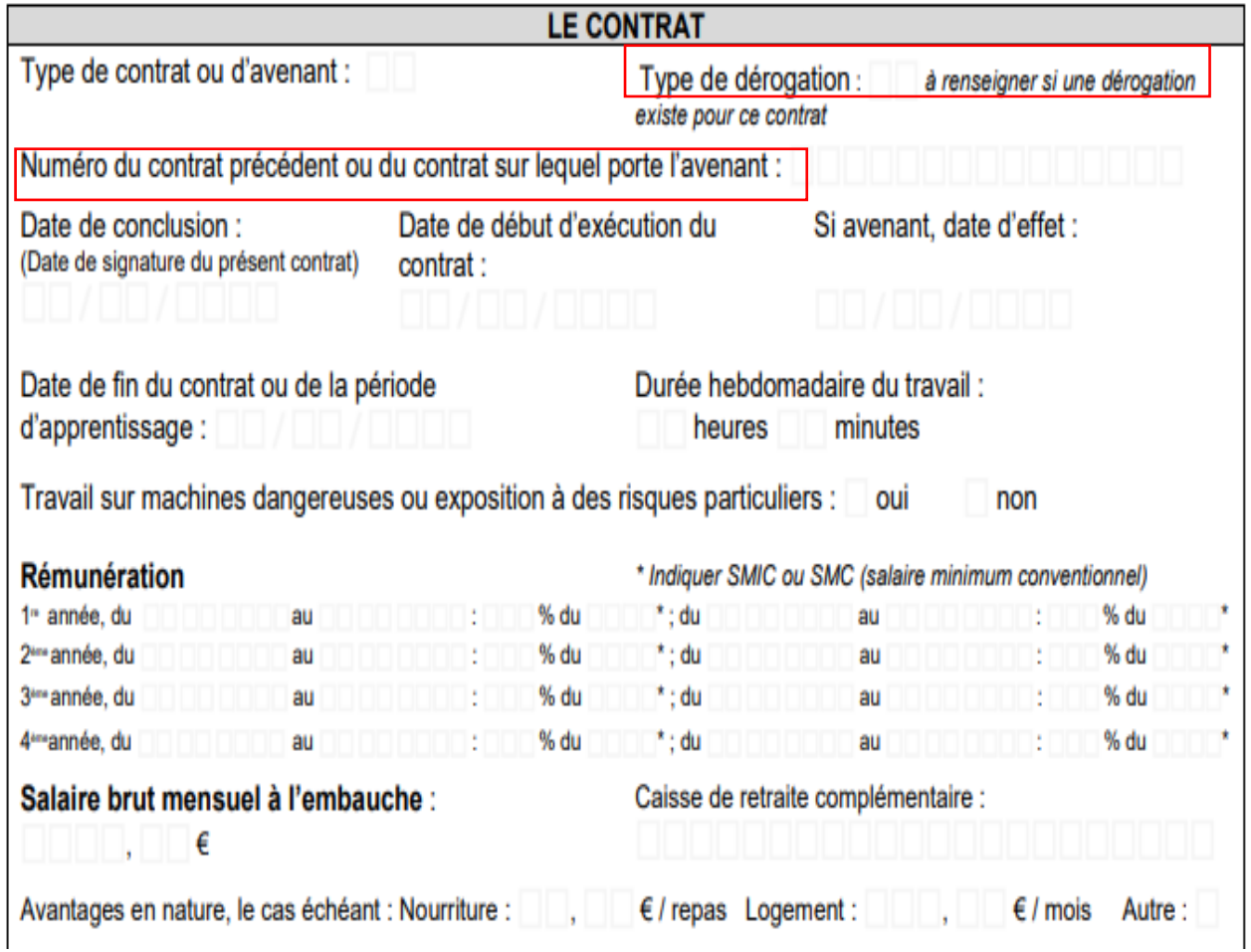

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : □□

Type de dérogation : □□ *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : □□□□□□□□□□□□□□□

Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat) □□/□□/□□□□

Date de début d'exécution du contrat : □□/□□/□□□□

Si avenant, date d'effet : □□/□□/□□□□

Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : □□/□□/□□□□

Durée hebdomadaire du travail : □□ heures □□ minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : □ oui □ non

Rémunération

** Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)*

1re année, du □□□□□□□□ au □□□□□□□□ : □□□ % du □□□□ * ; du □□□□□□□□ au □□□□□□□□ : □□□ % du □□□□ *

2ème année, du □□□□□□□□ au □□□□□□□□ : □□□ % du □□□□ * ; du □□□□□□□□ au □□□□□□□□ : □□□ % du □□□□ *

3ème année, du □□□□□□□□ au □□□□□□□□ : □□□ % du □□□□ * ; du □□□□□□□□ au □□□□□□□□ : □□□ % du □□□□ *

4ème année, du □□□□□□□□ au □□□□□□□□ : □□□ % du □□□□ * ; du □□□□□□□□ au □□□□□□□□ : □□□ % du □□□□ *

Salaire brut mensuel à l'embauche : □□□□,□□ €

Caisse de retraite complémentaire : □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : □□,□□ € / repas Logement : □□□,□□ € / mois Autre : □

Type de dérogation :

11 Age de l'apprenti inférieur à 16 ans
12 Age supérieur à 29 ans : cas spécifique prévus dans le code du travail
21 Réduction de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
22 Allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
50 Cumul de dérogations
60 Autre dérogation

Cette codification permet notamment **d'alerter l'OPCO** sur une **éventuelle réduction / allongement de durée**.

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : N° d'enregistrement DGEFP du contrat précédent (en cas de succession de contrats) **ou initial** (en cas d'avenant). Ce numéro est présent sur l'accord de financement de l'Opco EP. Il est composé de 15 chiffres (ex. : 07420210400649**4**).

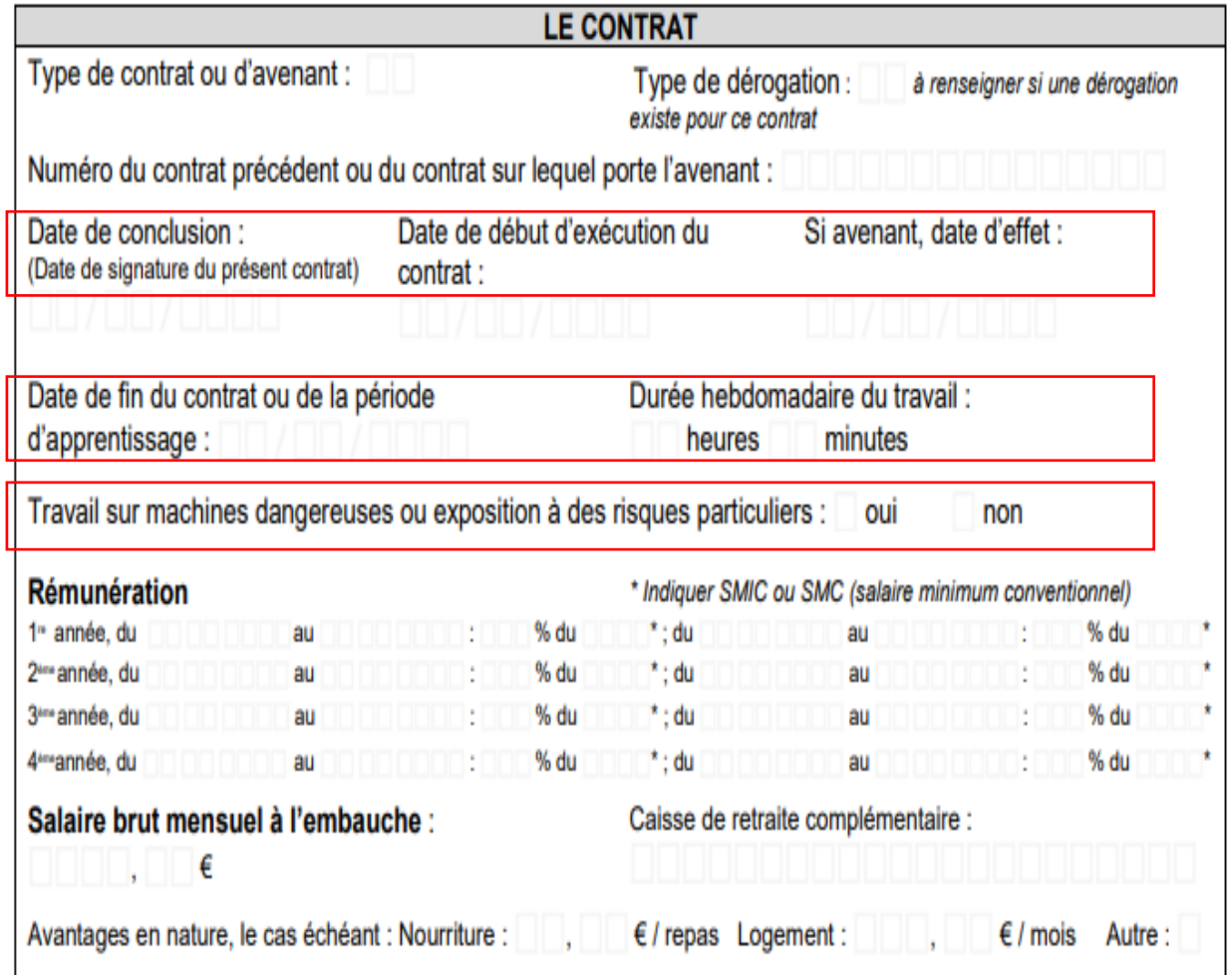

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : Type de dérogation : *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat) | Date de début d'exécution du contrat : | Si avenant, date d'effet :

Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : | Durée hebdomadaire du travail : heures minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non

Rémunération * *Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)*

1re année, du au : % du * ; du au : % du *

2ème année, du au : % du * ; du au : % du *

3ème année, du au : % du * ; du au : % du *

4ème année, du au : % du * ; du au : % du *

Salaire brut mensuel à l'embauche : Caisse de retraite complémentaire :

€

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre :

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : soumis à une déclaration préalable à l'Inspection du Travail pour les apprentis mineurs.

Date de conclusion : **Date de signature** du présent contrat.

Date d'exécution du contrat : **Date à laquelle débute** effectivement le contrat en **centre de formation ou entreprise**.

Si avenant, date d'effet : **Date à laquelle débute** l'avenant du contrat d'apprentissage **pour les deux parties**.

Date de fin de contrat : La date **ne peut être postérieure de plus de 2 mois** à la date des **examens** ou de la fin du **cycle de formation**.

Durée hebdomadaire du travail : **Le temps** consacré par l'apprenti à la **formation dispensée** dans les **CFA est compris** dans **l'horaire de travail**.
L'apprenti est **soumis à l'horaire de travail applicable dans l'entreprise**.

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : ☐☐ Type de dérogation : ☐☐ *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat) ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ | Date de début d'exécution du contrat : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ | Si avenant, date d'effet : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ | Durée hebdomadaire du travail : ☐☐ heures ☐☐ minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ oui ☐ non

Rémunération ** Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)*

1re année, du ☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ * ; du ☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ *

2ème année, du ☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ * ; du ☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ *

3ème année, du ☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ * ; du ☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ *

4ème année, du ☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ * ; du ☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐ : ☐☐☐ % du ☐☐☐☐ *

Salaire brut mensuel à l'embauche : Caisse de retraite complémentaire :

Rémunération : **La rémunération est à remplir** en fonction de **l'année d'exécution** du contrat et **non de l'année de formation.**

Les dates présentes dans les périodes doivent correspondre **aux dates de début et fin de contrat.**

Une année d'exécution du contrat portera sur **12 mois maximum.**

Sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, la rémunération minimale (en pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel) est calculée en fonction de l'âge de l'apprenti et de son ancienneté :

	De 16 à 17 ans	De 18 ans à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2e année	39 %	51 %	61 %	100 %
3e année	55 %	67 %	78 %	100 %

Les **majorations liées à l'âge** sont appliquées à compter du **1er jour du mois qui suit le jour** où l'apprenti **atteint 18, 21 ou 26 ans.**

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : Type de dérogation : *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat) Date de début d'exécution du contrat : Si avenant, date d'effet :

Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : Durée hebdomadaire du travail : heures minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non

Rémunération ** Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)*

1re année, du au : % du *; du au : % du *

2ème année, du au : % du *; du au : % du *

3ème année, du au : % du *; du au : % du *

4ème année, du au : % du *; du au : % du *

Salaire brut mensuel à l'embauche : Caisse de retraite complémentaire :

€

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre :

Avantages en nature : **Ces coûts sont des frais annexes liés à l'entreprise.**

Les frais annexes liés au CFA (Repas, Hébergement, Premier équipement) sont notifiés dans la convention de formation qui sera jointe au CERFA.

Contrat : Complétude & conformité

Type de contrat = code 23 : possibilité de conclure un contrat d'apprentissage d'une durée inférieure à 6 mois avec une durée de formation en CFA inférieure à 25 % du temps de travail pour achever le cycle de formation commencé avec un premier contrat d'apprentissage (Article R.6222-23-1 du Code du travail).

Attention : il n'y a pas de disposition similaire pour le contrat de professionnalisation.

Les termes du contrat d'apprentissage doivent respecter les dispositions suivantes :

- La date de début de la période de formation en centre de formation d'apprentis **ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat** (article L6222-12 du Code du Travail).
- **La durée du contrat d'apprentissage égale à la durée du cycle de formation** préparant à la qualification qui fait l'objet du contrat, laquelle est fixée en fonction du type de profession et du niveau de qualification préparés. Par dérogation, elle peut être inférieure ou supérieure à celle du cycle de formation préparée. La durée est alors fixée par une convention tripartite signée par le centre de formation, l'employeur et l'apprenti ou son représentant légal, annexée au contrat d'apprentissage. (article L6222-7-1 du Code du travail)
- Le contrat (ou période) d'apprentissage **doit s'achever au plus tard deux mois** après la fin du cycle de formation ou de l'examen.

Contrat : Complétude & conformité

Rémunération : **Si l'OPCO ne contrôle que l'application des minima légaux, l'entreprise doit rémunérer l'apprenti selon les dispositions conventionnelles qui s'appliquent à elle lorsqu'elles existent.**

Point de contrôle n° 4

La rémunération légale accordée à l'apprenti.e tout au long du contrat d'apprentissage.

L'OPCO **vérifie que les minima légaux, indexés sur le SMIC, sont respectés.**

Il ne vérifie pas l'application des taux de rémunérations conventionnels lorsqu'ils sont supérieurs aux taux légaux.

Le contrôle de l'OPCO porte sur l'ensemble des lignes du tableau des rémunérations du CERFA.

La rémunération de l'apprenti fera l'objet de notre prochain rendez-vous CFA du 18 mai 2021 animé par Marie-Ange AZZA, Chargée de mission Projets juridiques transverses.

Revue de détail

PARTIE FORMATION

Complétude & Conformité

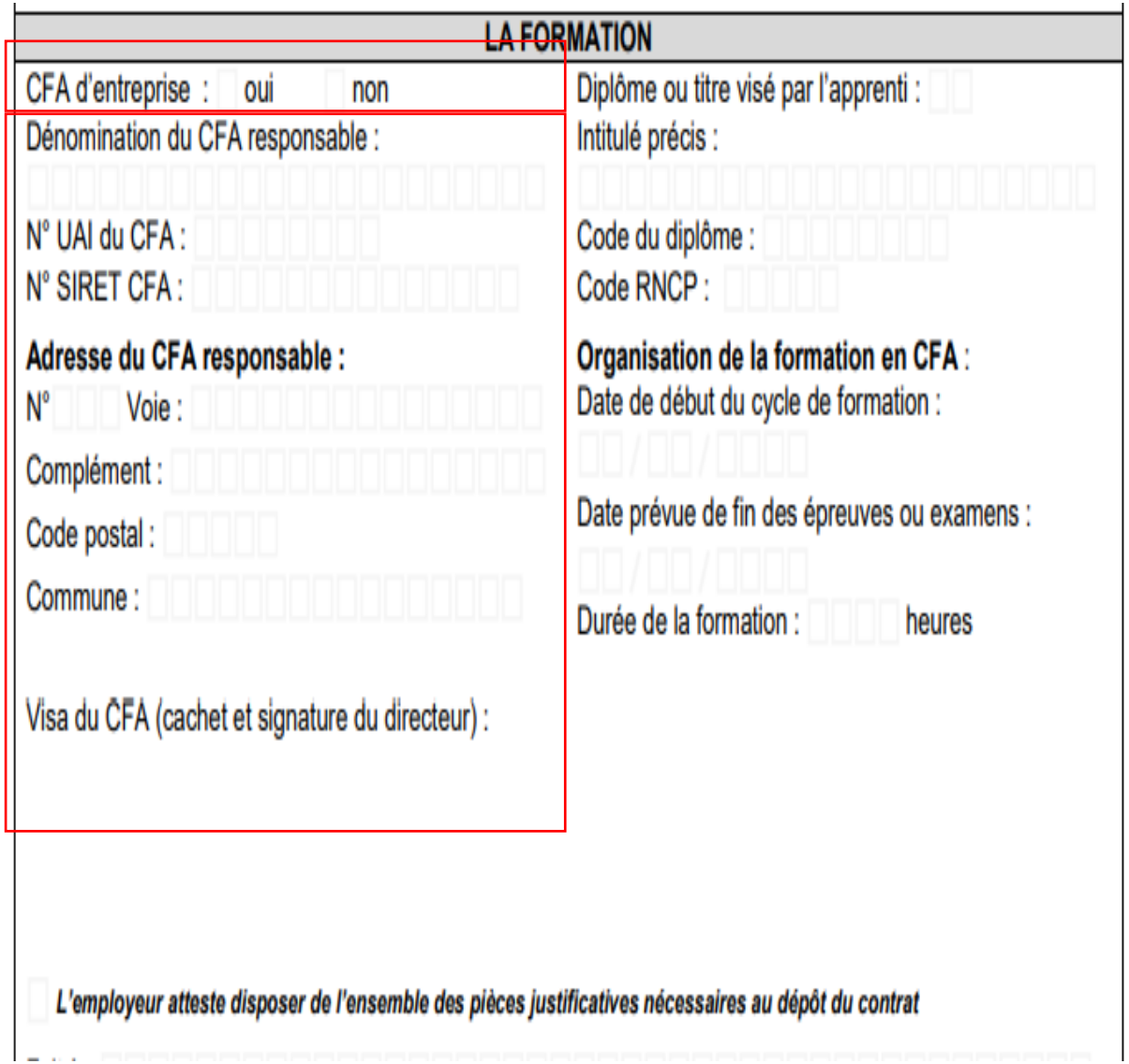

LA FORMATION

CFA d'entreprise : oui non

Dénomination du CFA responsable :

N° UAI du CFA :

N° SIRET CFA :

Adresse du CFA responsable :

N° Voie :

Complément :

Code postal :

Commune :

Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :

Diplôme ou titre visé par l'apprenti :

Intitulé précis :

Code du diplôme :

Code RNCP :

Organisation de la formation en CFA :

Date de début du cycle de formation : / /

Date prévue de fin des épreuves ou examens : / /

Durée de la formation : heures

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat

CFA d'entreprise : Doit remplir l'une des 4 conditions suivantes :

1. **Être interne** à l'entreprise
2. **Être une filiale** de l'entreprise
3. **Être constitué** par un groupe d'entreprises
4. **Être constitué** par plusieurs entreprises partageant des perspectives communes d'évolution des métiers ou qui interviennent dans des secteurs d'activité complémentaires

Dénomination du CFA responsable : La dénomination du **CFA responsable et gestionnaire (qui va émettre les factures).**

UAI et SIRET du CFA responsable et gestionnaire.

Si le lieu principal de la formation **n'est pas le CFA responsable** (ex. : UFA), cette information complémentaire est **indiquée dans la convention de formation.**

Signature du directeur et son cachet.

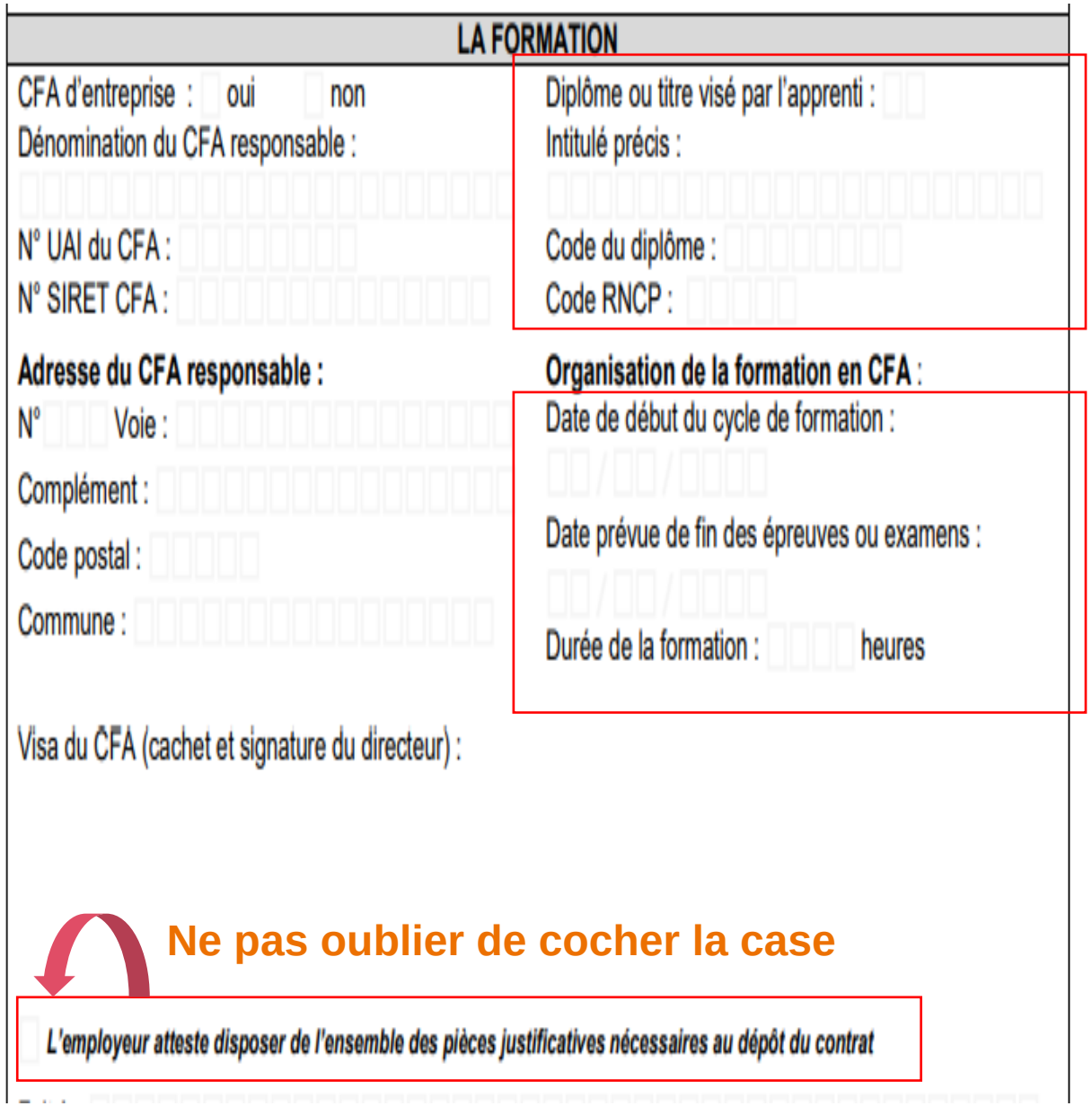

LA FORMATION

CFA d'entreprise : oui non

Dénomination du CFA responsable :

N° UAI du CFA :

N° SIRET CFA :

Adresse du CFA responsable :

N° Voie :

Complément :

Code postal :

Commune :

Diplôme ou titre visé par l'apprenti :

Intitulé précis :

Code du diplôme :

Code RNCP :

Organisation de la formation en CFA :

Date de début du cycle de formation :

Date prévue de fin des épreuves ou examens :

Durée de la formation : heures

Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :

Ne pas oublier de cocher la case

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat

Diplôme ou titre visé par l'apprenti : **Diplôme** ou d'un **titre** à finalité **professionnelle** enregistré au **Répertoire National des Certifications Professionnelles**.

Code du diplôme et **Code RNCP** : Associés au code IDCC, ces codes sont indispensables pour déterminer le **niveau de prise en charge** de France Compétences.

Dates de début/fin du cycle de formation : **Correspondent aux** dates d'entrée / sortie **de l'apprenti dans la formation même si le début** de la formation a été **réalisé sous un autre statut.**

La **date de début de la période de formation** en centre de formation d'apprentis **ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat**.

Durée de la formation : **Varie** selon la certification visée et les règles définies **par l'organisme certificateur.**

Formation : Complétude & conformité

L'apprenti doit entrer en formation dans les 3 mois qui suivent le début du contrat d'apprentissage.

Ces informations concernant la formation doivent être impérativement renseignées pour la détermination du niveau de prise en charge et pour le versement des aides financières versées par l'Etat à l'entreprise.

La combinaison des codes

Codes diplôme/RNCP
+ Code IDCC

est indispensable à la détermination du **niveau de prise en charge de France Compétences**

Attention : un changement d'intitulé de diplôme ou titre entraîne un changement de code diplôme (ex : BTS NRC et BTS NRDC)

Le certificateur doit veiller à la mise à jour de sa fiche RNCP (Article R 6113-16 du Code du travail) notamment au niveau des organismes de formation habilités. A défaut, une convention de partenariat doit pouvoir être produite.

La durée de la formation doit représenter au moins 25 % de la durée totale du contrat (ou de la période) d'apprentissage.

Formation : Complétude & conformité

Point de contrôle n° 5

La certification suivie par l'apprenti doit être **inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).**

Même inscrits au RNCP, les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) ne sont pas éligibles au contrat d'apprentissage.

Revue de détail

SIGNATURE DU CONTRAT & DÉPÔT

Complétude & Conformité

Fait à :

Signature de l'employeur *Signature de l'apprenti(e)* *Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)*

Les signatures sont obligatoires pour les parties du contrat y compris **pour le représentant légal si l'apprenti est mineur** au moment de la **conclusion** du contrat

Le numéro d'enregistrement (dépôt) est **fourni par la DGEFP** lors du dépôt du contrat par l'OPCO. Il sera reporté sur **la notification de prise en charge financière produite** par l'Opco EP.

Cette partie **ne sera pas remplie par l'Opco EP**, c'est la **notification de prise en charge** qui la remplace.

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT	
Nom de l'organisme :	N° SIRET de l'organisme :
Date de réception du dossier complet :	Date de la décision :
N° de dépôt :	Numéro d'avenant :

Délai légal de dépôt du contrat auprès de l'OPCO : **Au plus tard dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début de l'exécution du contrat.**

3.
Pièces complémentaires à fournir

A joindre au CERFA lors du dépôt du contrat

Copie de la convention de formation conclue par le CFA et l'entreprise ou annexe pédagogique et financière si CFA d'entreprise. **La convention, établie par l'organisme gestionnaire, précise :**

- **L'intitulé, l'objectif, et le contenu** de l'action de formation,
- **Les moyens** prévus, **la durée** et **la période** de réalisation, **les modalités** de déroulement, **de suivi** et **de sanction** de l'action et **le prix**,

Et si besoin :

- Copie de la **convention d'aménagement de durée du contrat** (réduction/allongement).

4.
Dépôt du contrat d'apprentissage auprès de l'Opco EP

Saisie en ligne du contrat

https://www.opcoep.fr/

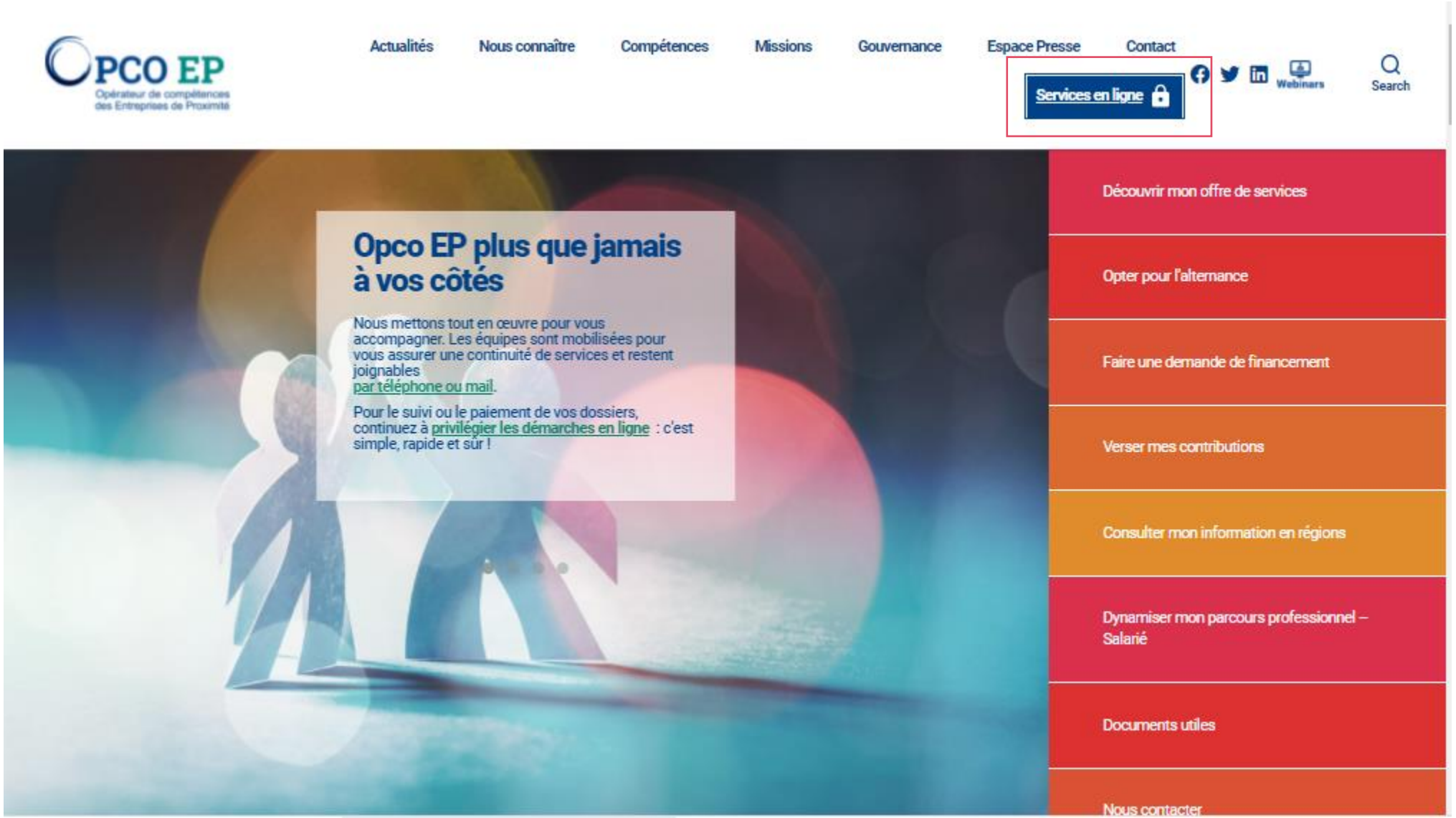

Dépôt du contrat & pièces à l'Opco EP

École
CFA/UFA

Entreprise

https://cfa.opcoep.fr/

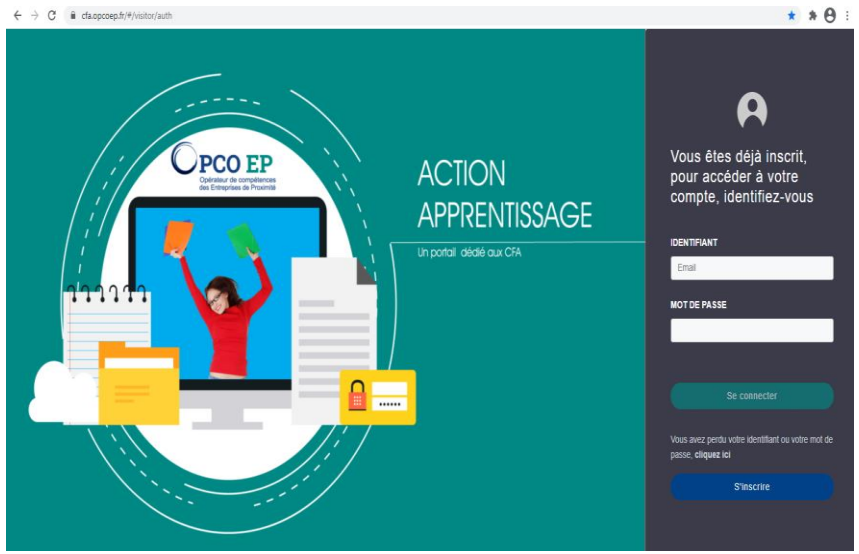

https://espaceweb.opcoep.fr/accueil

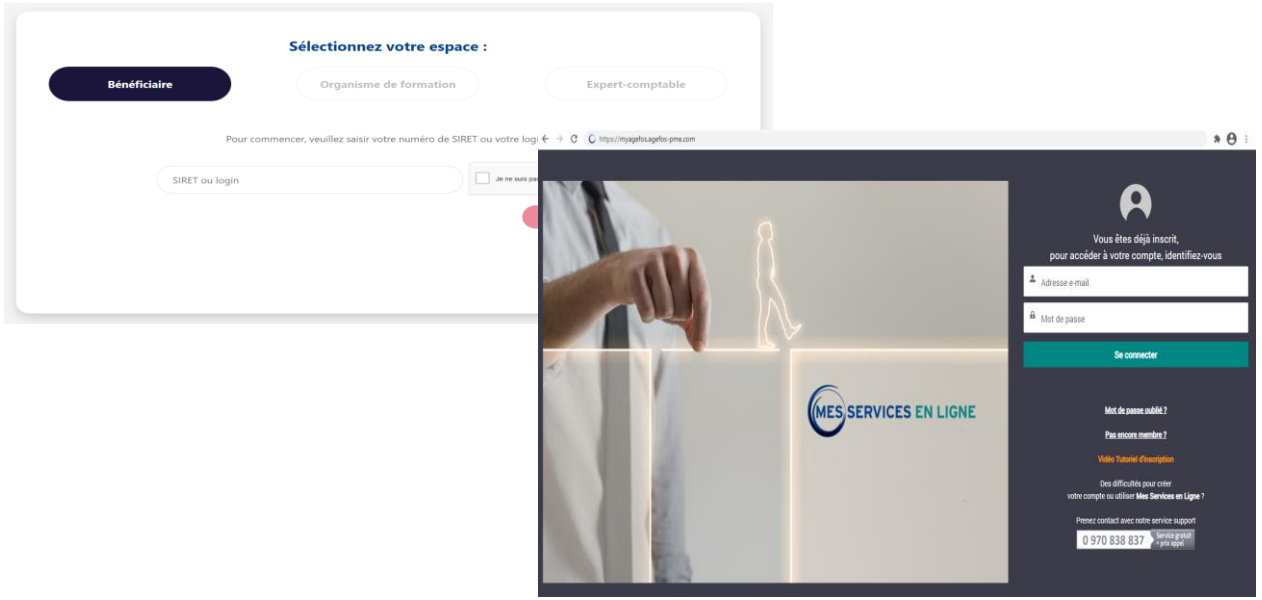

Restons connectés …

https://www.opcoep.fr/

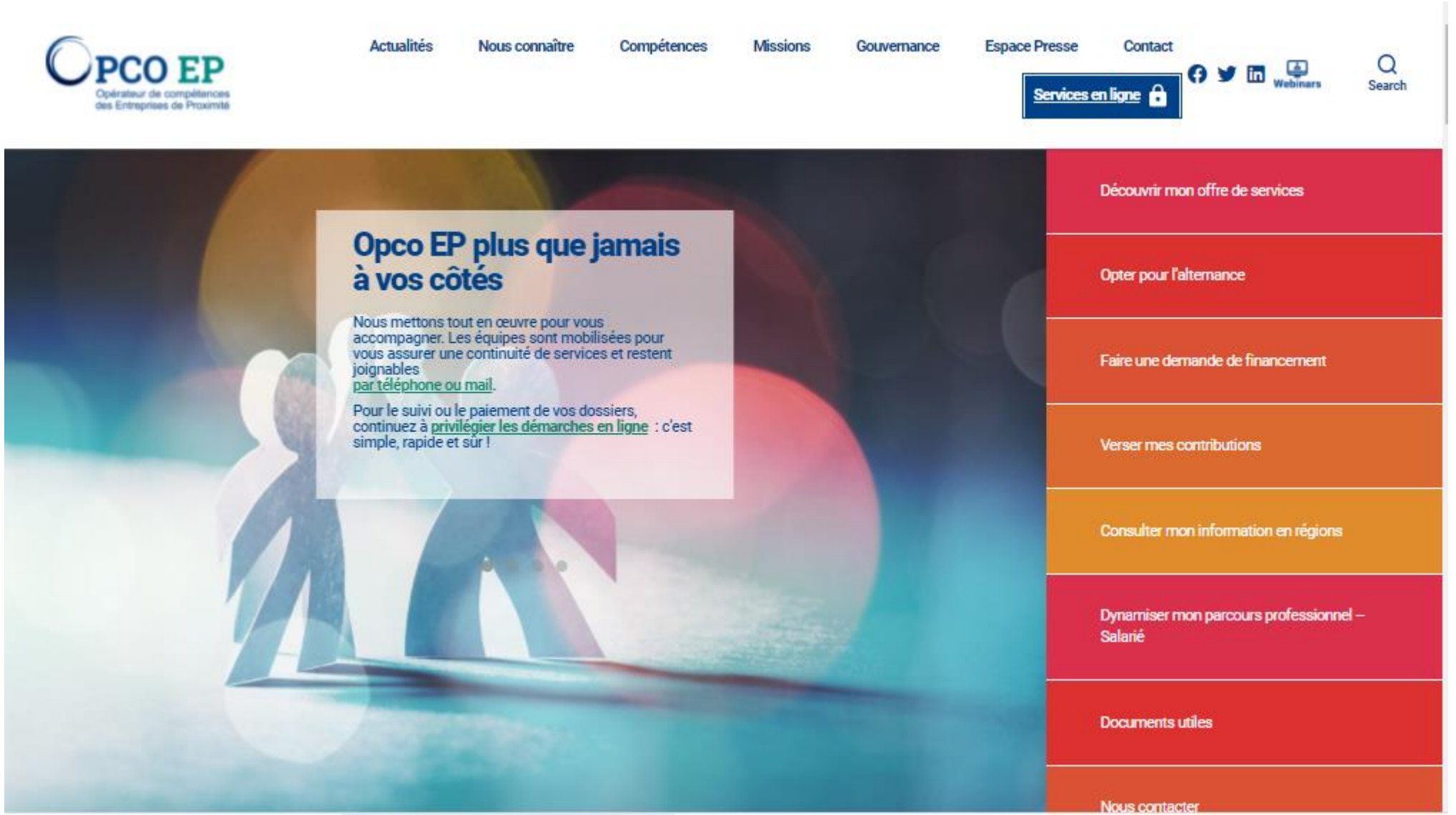

Restons connectés …

https://alternance.opcoep.fr/

https://bouge-ton-avenir.fr/

https://hub-alternance.opcoep.fr/

hub de l'alternance par OPCO EP

Merci

OPCO EP
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité